

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Jeudi 2 décembre 2021**

**Présents :** Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, N. JEANTET, S. RICARTE, L. DEROQUE, P. ROUSTAN, N. ENJALRIC

**Absents :** J. MALLET, Y. LE MOAL, T. BEAUQUIER

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** M-C. BANIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

M-C. BANIOL est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du Jour :**

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2021
2. Délibération pour constitution d'une provision comptable pour créances douteuses
3. Renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public
4. Renouvellement du contrat de prestation de fourrière animale
5. Présentation du projet de création d'une aire de jeux pour enfants
6. Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : demande de Fonds de Concours 2022
7. Présentation de l'Opération 8 000 arbres du Conseil Départemental de l'Hérault
8. Syndicat Mixte Garrigues Campagne : présentation du rapport annuel 2020 du délégué Véolia ; présentation du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service Public de l'eau potable
9. Possibilité d'acquisition des parcelles B 254 et B 828 propriétés de Monsieur Louis Roux
10. Questions diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1- Adhésion au SIERNEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification Nord Est de Montpellier)
- 2- Participation au SIVOM des écoles du RPI de Fontbonne

Le Conseil Municipal accepte de traiter ces deux points.

### **1/ Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Electrification Nord Est de Montpellier**

Le Conseil Municipal envisage une adhésion au SIERNEM, qui réalise les emprunts pour le compte des communes en matière d'électrification, à compter de 2022.

Un débat s'engage.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité* donne un avis de principe positif.

Le Préfet va être consulté sur cette possibilité d'adhésion.

Les conditions d'adhésion pourront alors être étudiées.

## **2/ Participation au SIVOM des écoles du RPI de Fontbonne**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion du SIVOM nécessite de plus en plus de temps.

C'est pourquoi la participation des communes adhérentes va augmenter pour prendre en compte le temps passé par le personnel de la commune de Galargues selon la répartition jointe en annexe.

Les participations des communes restent toujours calculées en fonction du nombre d'habitants.

*Le conseil municipal valide le principe de cette augmentation.*

## **3/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2021**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2021.

## **4/ Délibération constitutive d'une provision comptable pour créances douteuses**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Au vu des éléments communiqués par le Trésorier des Matelles, pour l'année 2021, le montant de cette provision est estimé à 800 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide*

D'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en, concertation avec la Trésorerie des Matelles ;

De fixer pour l'année 2021, à 800 € le montant de la provision pour créances douteuses ; cette somme sera imputée au compte 6817 ;

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

## **5/ Renouvellement du contrat de maintenance des installations d'éclairage public**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des installations d'éclairage public arrive à échéance.

Elle présente la proposition de l'entreprise CITEOS pour le renouvellement de ce contrat. Le montant du forfait annuel est de 1 464.00€ ht.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

Décide de reconduire pour un an, le contrat d'entretien des installations d'éclairage public de la commune avec l'entreprise CITEOS. Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

## **6/ Renouveaulement du contrat de prestation de fourrière animale**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestations de services, pour la mise en fourrière des animaux errants arrive à échéance le 31 décembre 2021, et qu'en vertu de la loi 99-5 du 06/01/99, il est imposé aux Maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire.

Elle présente la proposition de renouvellement de prestations du Groupe SACPA pour la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, et la gestion de la fourrière animale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

Décide de renouveler le contrat de prestations de services avec le Groupe SACPA pour un montant annuel de 569.96 € HT et autorise Madame le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier.

## **7/ Présentation du projet de création d'une aire de jeux pour les enfants**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à la création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans, qui pourrait être implantée sur le Plan.

Le montant total du projet s'élève à 25 262.43 € ht pour la fourniture et la pose des éléments de jeux, la mise en place du sol fluent adapté, la fourniture et la pose de la clôture et du portillon.

Elle précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup dans le cadre des Fonds de concours 2022 et de la DETR 2022.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

Valide le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants sur la commune.

Autorise Madame le Maire a solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, au titre des Fonds de Concours 2022, ainsi que de la DETR 2022, pour la réalisation de l'aire de jeux.

Précise que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au budget 2022.

## **8/ CCGPSL : demandes de Fonds de Concours 2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les demandes de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup au titre de 2022. Plusieurs projets communaux sont éligibles à cette aide.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

Décide de solliciter la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible aux titres des fonds de concours 2022, pour les projets suivants :

- Création d'une aire de jeux pour les enfants ;
- Travaux de la cour de l'école (réfection de la toiture du préau, peinture des grilles et du portail) ;
- Acquisition d'un défibrillateur extérieur ;
- Acquisition de panneaux signalétiques ;
- Acquisition de matériel informatique pour l'école (école numérique rurale) ;
- Projet de végétalisation de la Place de la Mairie

Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour la réalisation de ces projets.  
Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront inscrits au budget 2022.

**9/ Présentation de l'opération 8 000 arbres du Conseil Départemental de l'Hérault**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'opération 8 000 arbres pour l'Hérault.  
Le conseil départemental de l'Hérault propose d'offrir aux communes qui le souhaitent des arbres dans un souci de préservation de l'environnement et de la biodiversité.  
La commune souhaite participer à cette opération en choisissant 7 arbres fruitiers parmi les essences proposées. La livraison est prévue à l'automne 2022. Ces arbres seront implantés au parcours de santé, au Camp Bertau.  
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*  
Valide l'acquisition à titre gratuit de 7 arbres.

**10/ Syndicat Mixte Garrigues Campagne : présentation du rapport annuel 2020 du délégataire Veolia ; présentation du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le rapport 2020 du délégataire Veolia Eau relatif à la gestion de l'année 2020
- Le rapport 2020 du Président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Les éléments marquants sont :

- Poursuite de l'augmentation du taux de rendement du réseau : 80.6% en 2020
- Augmentation du nombre d'abonnés : 27 477 (+1.9 % d'évolution)
- Le prix du m3 d'eau potable : 1.787 € ttc
- Covid-19 : 7 campagnes d'informations destinées aux usagers

Elle précise que ces rapports sont consultables sur le site du SMGC.

**11/ Possibilité d'acquisition des parcelles B 254 et B 828 propriétés de Monsieur Louis Roux**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur Louis Roux qui l'a informé de son souhait de vendre les parcelles B 254 et B 828 situées au cœur du village, derrière Le Plan.

La parcelle B 828 a une superficie de 1 455 m<sup>2</sup> sur laquelle il y a un hangar de 140 m<sup>2</sup> (parcelle B 254). Le prix de vente est fixé à 370 000 €.

M. Roux propose à la commune de laisser librement l'utilisation de la parcelle B 827 appartenant à sa fille Madeleine (nue propriétaire) afin que la commune puisse l'utiliser comme parking depuis le chemin des mattes tant qu'il est en vie.

L'intérêt de cette acquisition réside dans le fait que cette parcelle est située au cœur du village, dans le prolongement du Plan. Cela pourrait permettre à la commune de créer un espace vert au cœur du village, afin de lutter contre l'artificialisation des sols et de prévoir l'aménagement d'un espace public naturel.

Un débat s'instaure.

Malgré les efforts faits par le propriétaire, le conseil municipal trouve le terrain encore cher. Les derniers terrains achetés pour les écoles sur Galargues, au cœur du village, ont été vendus à 150€ le m2. D'autres parts, les possibilités financières de la commune sont très restreintes. La mise en place d'un financement participatif est envisagée.

Le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision pour le moment et propose de poursuivre les investigations.

<b>12/ Questions diverses</b>
-------------------------------

Néant.

La séance est levée à 22h30.

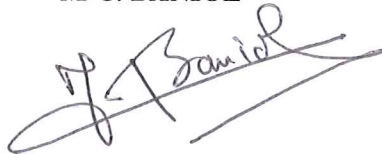
**A. ROUVIERE-ESPOSITO**



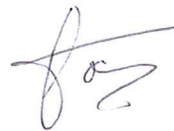
**S. RICHARTE**



**M-C. BANIOL**



**N. JEANTET**



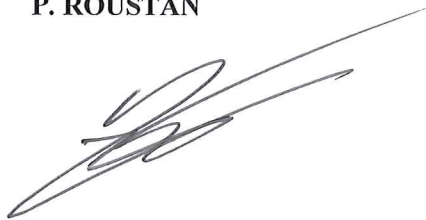
**R-M. BERGER**



**Y. LE MOAL**



**P. ROUSTAN**



**N. ENJALRIC**



**L. DEROQUE**



**T. BEAUQUIER**

**J. MALLET**